



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 13192

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le projet de service civique obligatoire dont la presse s'est fait l'écho récemment. Ce service civique destiné aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans devrait être effectué dans des clubs ou des associations pour une durée limitée à cent heures. Il souhaite savoir quels critères seront pris en compte pour permettre aux associations de recevoir l'agrément nécessaire pour accueillir ces jeunes. En prenant l'exemple des associations de personnes handicapées, il souhaite savoir si ce type d'associations seront éligibles à un tel projet. Il estime qu'une durée de cent heures reste très insuffisante pour créer les conditions et les moyens indispensables à la réalisation d'un vrai projet de société susceptible de présenter un intérêt tant pour les jeunes que pour la collectivité. Il souhaite connaître l'évolution de ses réflexions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Pour développer chez les jeunes le sens des autres et de la nation, et pour répondre à leur besoin d'engagement, le service civique apparaît bien aujourd'hui comme une des pistes les plus fécondes. En permettant à chaque jeune de consacrer un temps de service à des actions d'intérêt général, le service civique contribuera à renforcer le lien social, et à transmettre les valeurs de citoyenneté et les règles du vivre ensemble. Cependant un tel projet d'intérêt général, qui introduira un nouveau temps social fort dans notre pays, doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. Les conditions de sa mise en oeuvre et notamment son périmètre, son organisation, son financement et son pilotage méritent d'être étudiés avec soin. À cette fin, une mission va prochainement être désignée pour conduire ce travail. L'instauration du service civique devra également emporter l'adhésion de la jeunesse qui doit être acquise à l'utilité de ce projet pour lui donner vie. Il va de soi que, le moment venu, la représentation nationale sera amenée à se prononcer sur cet important sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13192

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7967

Réponse publiée le : 19 février 2008, page 1477